

Le programme de don de cerveau de NCER-PD

Informations pour les pompes funèbres

1/ Qu'est-ce que le programme de don de cerveau ?

Certaines personnes choisissent de léguer leur cerveau à la science après leur mort. Ces dons sont particulièrement importants pour la recherche sur les maladies neurologiques : chaque cerveau légué permet de fournir des échantillons de tissu cérébral à de nombreuses études scientifiques.

Au Luxembourg, le Centre National d'Excellence pour la recherche sur la maladie de Parkinson (NCER-PD) est en charge du premier programme de don de cerveau lancé en 2019. NCER-PD collecte post-mortem les cerveaux des participants de l'Étude luxembourgeoise sur la maladie de Parkinson qui ont décidé de léguer leur cerveau après leur mort pour contribuer à la recherche sur la maladie de Parkinson.

2/ Comment ça marche ?

Lorsqu'une personne décide de léguer son cerveau à la science, la banque de cerveaux recueille le tissu cérébral post-mortem, le prépare en vue de sa future utilisation pour la recherche scientifique et le stocke selon des standards très stricts. La banque de cerveaux garantit le respect des normes éthiques et scientifiques ainsi que la protection de la vie privée des donateurs.

3/ Bon à savoir si le défunt dont vous avez la charge est inscrit en tant que donneur

- *Après le décès, la famille contacte l'équipe de NCER-PD et leur transmet les coordonnées de l'entreprise de pompes funèbres choisie. Une fois le défunt pris en charge par les pompes funèbres, l'équipe de NCER-PD vous contactera pour organiser le transport du corps jusqu'au Laboratoire National de Santé (LNS).*
- *Une autopsie est effectuée au LNS. Habituellement, la procédure prend une à deux heures. Le défunt est ensuite remis aux pompes funèbres, le même jour ou dans certains cas le jour suivant (dans un délai de 96 heures maximum). Vous pourrez alors procéder à l'organisation des obsèques.*
- **La banque de cerveaux couvre tous les frais liés au transport du corps nécessaire pour le don de cerveau, à destination et en provenance du LNS.** *La famille prend en charge les frais liés aux obsèques.*
- **La procédure de don n'interfère pas avec le cours normal des obsèques.** *L'équipe de NCER-PD travaille en étroite collaboration avec vous pour s'assurer que le don ne retarde pas les obsèques.*
- *La procédure de prélèvement des tissus n'entraîne aucune défiguration visible et il est possible de prévoir l'exposition du corps durant les obsèques si la famille le souhaite.*
- **Adresse et coordonnées du LNS :**
*1 rue Louis Rech - L-3555 Dudelange
Tel. 00352 28 100 - 1*

4/ Pour plus d'informations

Des informations détaillées et une foire aux questions (FAQ) sont disponibles sur le site web : www.parkinson.lu/brain-donation

Vous pouvez également contacter l'équipe de NCER-PD pour en savoir plus sur le don de cerveau ou si vous avez des questions concernant le transport d'un défunt dont vous avez la charge :

Clinique de recherche Parkinson - 00352 4411 4848 - parkinson@chl.lu

Un membre de l'équipe de NCER-PD est de garde de 8h à 17h du lundi au vendredi.

En dehors de ces plages horaires, vous pouvez laisser un message et l'équipe vous recontactera dans les plus brefs délais.